



à conserver

Mémento des déchets ménagers

Mémento des déchets ménagers

à conserver



Les Verrières 2026



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé.
A déposer uniquement dans les Moloks situés à : Meudon, La Croix-Blanche, l'écopoint, La Vy-Perroud, Le Grand-Bourgeau, Le Crêt.
Sacs de 60 litres maximum.



PAPIER

Le papier n'est plus ramassé. A déposer en vrac dans le Molok spécifique de l'écopoint.



CARTON

Le carton n'est plus ramassé.
Compacteur à disposition à l'écopoint.

** DATES DE RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Jeudi 23 avril 2026 Attention: au maximum 1m³

Jeudi 22 octobre 2026 Attention: au maximum 1m³

Attention: seuls les déchets encombrants seront ramassés!!!



DÉCHETS DE CUISINE ET DÉCHETS DE JARDIN

Déchets organiques ménagers admis: fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, plantes en pot (sans pot), cendres de bois, sciure, pain rassis, litières de petits animaux (sauf celles en gravier).
Gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, branchages, paille. Si possible composter individuellement.
Remorque à disposition à l'écopoint. Sacs plastiques, même biodégradables, interdits. A déposer dans la poubelle prévue à cet effet.



VERRE

A trier par couleur. A déposer dans les Moloks spécifiques à l'écopoint. La couleur du couvercle correspond à la couleur du verre.



BOUTEILLES EN «PET»

A écraser. A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint. Les bouteilles sans le logo officiel PET doivent être déposées dans les Moloks des ordures ménagères.



BOÎTES DE CONSERVES + ALUMINIUM

Les débarrasser de leur étiquette et les rincer.
A déposer dans le Molok spécifique à l'écopoint.



PILES

La loi exige qu'elles soient rassemblées et éliminées séparément. Conteneur à disposition à l'écopoint, elles peuvent être rapportées au point de vente.
(Attention, ne pas y mélanger les accumulateurs qui doivent être rapportés au point de vente).



NÉONS (LAMPES FLUORESCENTES)

Il en existe deux types: les tubes et les ampoules, dites aussi «économiques» ou «basse consommation». Elles contiennent un gaz. Elles sont signalées par un symbole spécial sur l'emballage. A remettre au point de vente, ou conteneur à disposition à l'écopoint.



TEXTILES, VIEUX HABITS

A remettre aux œuvres d'entraide, aux trocs, brocanteurs ou marchés aux puces, pour usage de seconde main ou transformation en chiffons.
Conteneurs spéciaux à disposition à l'écopoint.



OBJETS ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES

Interdits dans les Moloks. A séparer des objets encombrants métalliques.
Benne à disposition le **vendredi de 15h00 à 16h30** à l'écopoint pour les **petites quantités** (moins de 1m³). Si la quantité est supérieure, ValdeTri à St-Sulpice (079 155 60 44) vous établira une facture au poids.
Deux ramassages annuels, voir dates ci-dessus **.



FERRAILLE / OBJETS MÉTALLIQUES

Interdits dans les Moloks. Tous objets métalliques, cuisinières, machines à laver, vélos, sommier, chaise pliante: enlever le tissu. Benne à disposition le **vendredi de 15h00 à 16h30** à l'écopoint pour les **petites quantités** (moins de 1m³). Si la quantité est supérieure, ValdeTri à St-Sulpice (079 155 60 44).



FRIGOS, CONGÉLATEURS

Contiennent du CFC, donc à recycler.
A rapporter au point de vente ou à déposer à l'écopoint, si petit appareil. Pour gros appareil, ValdeTri à St-Sulpice (079 155 60 44).



APPAREILS ÉLECTRIQUES/ÉLECTRONIQUES

Les téléviseurs, ordinateurs et autres appareils électroniques ou électriques ne sont pas pris en charge avec les ordures ménagères. A rapporter au point de vente ou à l'écopoint, si petit appareil. Pour gros appareil, ValdeTri à St-Sulpice (079 155 60 44).



HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES

Ne pas mélanger ces deux types d'huiles, ni les déverser ailleurs que dans les bidons adéquats, à disposition à l'écopoint.



PNEUS USAGÉS

A apporter aux fournisseurs ou au centre cantonal d'élimination des véhicules usagés, carrière du Bois-Rond, Montmollin (032 730 14 02).



BATTERIES DE VÉHICULES

A apporter aux fournisseurs ou au centre cantonal d'élimination des véhicules usagés, carrière du Bois-Rond, Montmollin (032 730 14 02).



DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES

(produits chimiques, peintures, phytosanitaires)
Les rapporter à **ValdeTri à St-Sulpice (079 155 60 44)**.



MÉDICAMENTS

Les rapporter dans les pharmacies.



CADAVRES D'ANIMAUX

Ne pas enterrer les dépouilles mortelles des animaux domestiques et de compagnie. Pour incinération: abattoirs de La Chaux-de-Fonds, taxe Fr. 50.- (Fr. 200.- pour incinération individuelle). Sinon à amener à la centrale de Montmollin (destination: usine de traitement des déchets carnés à Lyss).
Ev. au poste de police de Fleurier.

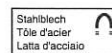


DÉCHETS DE CHANTIER (DÉCHETS INERTES)

Gravats, plâtre, ciment, béton, tuiles, pierres inutilisables, cailloux, déblais, vaisselle, poterie. A la carrière de Buttes (079 592 44 43). Benne à inertes à disposition à l'écopoint pour les petites quantités (1m³ maximum), le vendredi de 15h00 à 16h30.

Ces symboles sur les emballages de certains produits vous aident à faire les bons choix pour limiter les déchets et favoriser leur élimination propre.

Récupérables/recyclables



Acceptables aux ordures ménagères



Éliminables par voie biologique (compost)



RENSEIGNEMENTS
Bureau communal

tél. 032 866 12 15

**ValdeTri est ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.**

Edité avec le soutien de

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien